

Compte-rendu

« Civic tech », outils numériques participatifs : une révolution en marche ou des outils parmi d'autres ?

Table-ronde organisée dans le cadre du sommet du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert par l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne le vendredi 9 novembre au Palais d'Iena.

L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne était au Sommet du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert ; en tant que co-présidente du Partenariat, c'est en effet la France qui a accueilli le sommet. 3000 représentants venant de plus de 80 pays étaient attendus à Paris du 7 au 9 décembre dernier. La société civile était invitée à organiser des ateliers et tables-rondes pour traiter des enjeux et des défis du gouvernement ouvert ; l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne a donc proposé une table-ronde sur le thème : « *Civic tech* », *outils numériques participatifs : une révolution en marche ou des outils parmi d'autres ?*

Du 7 au 9 décembre dernier chefs d'Etat et de gouvernement, ministres, agents publics, parlementaires, élus locaux et collectivités territoriales, représentants de la société civile et de centaines d'organisations internationales, entreprises et innovateurs numériques, civic techs, développeurs, chercheurs, journalistes... se sont réunis en différents lieux hautement symboliques : salle Pleyel, Palais d'Iena, Palais de Tokyo, Assemblée Nationale, Sénat, Hôtel de ville de Paris et Hôtel du Collectionneur. Ces trois jours ont été intenses et ont donné lieu à plusieurs centaines de rencontres sous différents formats : tables-rondes, ateliers, hackathon, conférences... L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne y était, a assisté à certains temps et a organisé une table ronde.

« Civic tech », outils numériques participatifs : une révolution en marche ou des outils parmi d'autres ?

La table-ronde organisée par l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne a eu le vendredi 9 décembre à 10h15 au Palais d'Iena ; quatre intervenants ont partagé leur vision des civic tech et de la façon dont elles peuvent accompagner les transformations du fonctionnement de l'activité politique. David Prothais,

consultant, a retracé l'histoire de l'arrivée des outils numériques dans le champ de la politique, et les utopies qu'elles ont suscitées chez les gouvernants : dans les années 50, les gouvernants ont cru que le numérique permettrait de rationaliser les choix politiques, les manières de gouverner, au point de pouvoir se contenter de « machines à gouverner ». Cette théorie, la cybernétique, a vite été invalidée par le constat que les choix politiques sont par nature humains, et non issus de calculs mathématiques rationnels. De même, dans les années 70, l'arrivée dans les foyers de la télévision a cru renouveler la démocratie en donnant la possibilité à l'Etat ou aux collectivités de diffuser au citoyen des informations, sans qu'ils n'aient à se déplacer. La question s'est alors posée de savoir si le déficit démocratique venait réellement du fait que les citoyens n'avaient pas le temps d'aller à des réunions du conseil municipal, des réunions d'information ou autre dispositif d'information des citoyens. Enfin, dans les années 90, l'avènement d'Internet, et des civic tech, a donné l'espoir du renouvellement des modes de prises de décisions, d'un passage à une horizontalité dans les modes de gouvernance. Finalement, on voit bien à travers ces trois tournants dans l'usage du numérique et de ses fonctionnalités que les grands défis démocratiques auxquels les civic

tech prétendent s'attaquer (prendre des décisions plus rationnelles, répondre au problème de la disponibilité des citoyens pour s'occuper des affaires de la cité, et faire évoluer les modes de gouvernance) ne peuvent se résoudre simplement grâce au numérique. D'autres enjeux sont à l'œuvre et il importe d'appréhender la complexité du mode de fonctionnement de nos gouvernements.

Janice Thomson est ensuite intervenue en revenant sur son expérience à Chicago, et l'utilisation du numérique par les communautés (groupes de résidents organisés par quartiers qui œuvrent à l'amélioration des services publics). Revenant sur l'historique proposé par David Prothais, elle insiste sur le fait que l'arrivée du numérique s'est traduit pour ces communautés par l'accès aux données de masses. L'ouverture de l'accès aux données s'est accompagné d'un mouvement important de création de données par les communautés elles-mêmes, jouant ainsi un rôle fondamental dans le développement du pouvoir d'agir, des capacités de plaidoyer des organisations d'habitants. L'ouverture des données et leur utilisation sur des plateformes performantes a également eu un effet sur la crédibilité des communautés, et de leurs capacités à produire de l'expertise. Janice Thomson parle ainsi d'élus qui ont amenés à revoir leurs postures de « sachant » et de producteurs de l'intérêt général.

Bassem Hasseh, adjoint au maire de la Ville de Nantes, élu au dialogue citoyen, évoque la tension qu'il peut y avoir entre les collectivités et l'émergence de nombreux outils numériques, plateformes, civic techs. Il rappelle l'importance de penser le numérique comme complémentaire de la participation physique. L'un sans l'autre n'est pas suffisant.

La question des plateformes s'est posé à la Ville de Nantes de façon très concrètes : doit-on construire nos propres outils, ou utiliser des outils préexistants performants ; le choix de la création d'un outil « ad hoc » s'explique par une volonté de mettre en place un dispositif pérenne et sécurisé. En effet, comment garantir la protection des données des utilisateurs dans le cadre d'une plateforme « louée » à une entreprise ? Comment garantir la durabilité du service, si l'entreprise fait faillite dans deux ans ?

Enfin, Luc Belot (député du Maine et Loire) et rapporteur de la loi République Numérique (qui a fait l'objet d'une consultation en ligne) a témoigné de l'expérience de soumettre un projet de loi aux réactions de l'ensemble de la population. Il évoque la nécessité de faire confiance à l'expertise d'usage des citoyens, et le risque pour l' élu de ne mobiliser que de l'opinion « contre », car très vite celle-ci mobilise à son tour l'opinion « contre ».

Il témoigne également de la relation complexe entre élu et citoyens : entre la volonté sincère de l' élu d'améliorer la loi, d'aider à l'appropriation pour les citoyens, et la peur de partager le pouvoir et donc les responsabilités, il existe une véritable schizophrénie chez l' élu. Luc Belot pose également la question du lien à la décision ; comment assure-t-on un suivi de la participation des habitants ? Il évoque d'ailleurs sa volonté d'aller plus loin, de généraliser l'expérience République numérique, et de donner la possibilité à tel ou tel amendement, soutenu par un certain nombre de votes sur une plateforme, puisse être défendu par un rapporteur devant l'Assemblée Nationale.

Finalement, on voit bien à travers chacune des interventions que la

question de la participation par le numérique ne se pose pas en dehors des questions sur la participation du publique en général. En présentiel comme en virtuel, c'est toujours la question des publics absents qui ressort, et de l'importance de multiplier les canaux d'information et de participation. Si le numérique permet l'organisation des habitants dans certains cas, il ne peut se passer de rencontres physiques ; si les civic tech sont un outil performant pour faciliter la décision collective et l'horizontalité, les organisations ne changent pas sans un travail d'accompagnement et d'acculturation aux nouveaux modes de gouvernance ; si les plateformes permettent de plus en plus facilement d'interroger les citoyens, de faire s'exprimer une expertise d'usage, il est nécessaire de réfléchir au lien à la décision, et de clarifier la nature de ce lien : consultation, concertation, co-construction, référendum...

Intervenants :

- **Bassem Asseh** (élu dialogue citoyen, ville de Nantes)
- **Luc Belot** (député du Maine et Loire)
- **David Prothais** (Consultant spécialiste de la participation numérique)
- **Janice Thomson** (activiste et consultante dans le domaine de la mobilisation citoyenne)

Animateur : Clément Mabi, coordinateur de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne